

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 25 janvier 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

| | |
|-----------------------|---|
| Etaients présents | Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE (pouvoir donné à Françoise HURSON pour les rapports n°2022-01 à 2022-04), Marion BOUCHEVREAU |
| | Messieurs Richard HAAS, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD |
| Absents excusés | Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Hubert HILLION) |
| | Messieurs Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Jean-Louis SENECHAU (pouvoir donné à Yann SOULABAIL) |
| Secrétaire | Madame Malorie MEHEUST |
| Secrétaire auxiliaire | Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services |

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre est ADOPTE à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Présentation de l'équipe du Centre de Santé Municipal** **Page 2**
- **Activités municipales** **Page**
- **Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'Agglomération : pour information** **Page**
- **Transfert dans le domaine public communal de parcelles appartenant au Conseil Départemental 22 et formant dépendances assurant les cheminements doux de la RD10 déclassée en voirie communale** **Page**
- **Alignement rue du Vau Hello** **Page**
- **Alignement rue de la Grève des Courses** **Page**
- **Alignement rue du Tertrain** **Page**
- **Débat sur la Protection Sociale Complémentaire** **Page**
- **Recrutement et rémunération de directeurs à l'accueil de loisirs** **Page**
- **Questions diverses** **Page**

En préambule de cette séance, l'équipe du Centre de Santé Municipal est présentée à l'assemblée.

Sylvie GUIGNARD met en avant que ce service essentiel développe l'offre de santé sur Langueux.

L'équipe a tout de suite été dans « le bain » et elle remercie les assistantes administratives (Anne AUFFRET et Véronique) pour leur réactivité. Elle est ravie de présenter l'équipe qui répond aux attentes des Langueusiens et habitants d'autres communes : les docteurs MACEDO, MORVAN et JAN.

Rapport n° 2022-03

ALIGNEMENTS RUE DE DU VAU HELLO

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON – Adjoint à l'Urbanisme, au Patrimoine et à la Sécurité

Dans le cadre de la division d'un terrain à bâtir rue du Vau Hello et en vue de la création d'une continuité piétonne, des alignements ont été délivrés sur les propriétés de Monsieur et Madame DAOUPHARS, et Monsieur et Madame DIEULESAINT, situées respectivement aux 5 et 7 rue du Vau Hello.

Il convient donc de procéder aux régularisations foncières de ces alignements, telles qu'elles ont été acceptées par M. et Mme DIEULESAINT le 27 novembre 2021, et M. et Mme DAOUPHARS le 13 décembre 2021 :

| N° de parcelle | Surface totale | Emprise | Propriétaires | Prix / conditions |
|------------------|--------------------|---|---|--|
| AO n° 415 partie | 599 m ² | 49 m ² <i>Soit 8,18 % d'emprise</i> | M. et Mme DAOUPHARS 22 rue des Hayettes 35760 MONTGERMONT | Selon forfait : 30 m ² x 5 € = 150 € 19 m ² x 10 € = 190 € TOTAL = 340 € |
| AO n° 416 partie | 605 m ² | 38 m ² <i>Soit 6,28 % d'emprise</i> | M. et Mme DIEULESAINT 15 Breche Béree 22150 PLOEUC L'HERMITAGE | Selon forfait : 30 m ² x 5 € = 150 € 8 m ² x 10 € = 80 € TOTAL = 230 € |

Ces procédures seront réglées au moyen d'actes administratifs ou notariés, dont les frais seront pris en charge par la Ville de Langueux.

En conséquence, **je vous propose** :

→ d'approuver l'acquisition à M. et Mme DAOUPHARS d'une partie de la parcelle cadastrée section AO n° 415, située 5 rue du Vau Hello, au prix de 340 € ;

- d'approuver l'acquisition à M. et Mme DIEULESAINT d'une partie de la parcelle cadastrée section AO n° 416, située 7 rue du Vau Hello, au prix de 230 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame Malorie MEHEUST, 1^{ère} Adjointe, à signer les actes de vente à intervenir qu'ils soient sous la forme notariée ou administrative, ainsi que tout document s'y rapportant ;
- et de dispenser Monsieur le Maire, en application de l'article R 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la purge des privilèges et hypothèques susceptibles d'être inscrits sur l'immeuble acquis, le prix de vente étant inférieur à 7.700 €.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.